

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 683-2024**

2024-06-169

**Règlement numéro 683-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 933 328 \$ pour des travaux de stabilisation de talus et de remplacement de ponceau sur la rue Bernard et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 933 328 \$**

---

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie est régie par le *Code municipal du Québec* ;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de stabilisation de talus et de remplacement de ponceau sur la rue Bernard ;

**ATTENDU** que le coût total de ces travaux est de neuf cent trente-trois mille trois cent vingt-huit dollars (933 328 \$) ;

**ATTENDU** la confirmation d'admissibilité à une aide financière datée du 15 mai 2024 du ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec ;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de neuf cent trente-trois mille trois cent vingt-huit dollars (933 328 \$) ;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 juin 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance ;

**ATTENDU** que les membres du Conseil municipal ont tous reçu une copie du règlement numéro 683-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 933 328 \$ pour des travaux de stabilisation de talus et de remplacement de ponceau sur la rue Bernard et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 933 328 \$, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

**ATTENDU** que le règlement d'emprunt numéro 683-2024 est déposé au public pour considération à la présente séance ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Daniel Richer  
Appuyé par monsieur Michel Bernier  
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

**QUE** le règlement numéro 683-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 933 328 \$ pour des travaux de stabilisation de talus et de remplacement de ponceau sur la rue Bernard et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 933 328 \$ soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE 2 OBJET ET DÉPENSE EN IMMOBILISATION DÉCRÉTÉS**

Le Conseil est autorisé à procéder à des travaux de stabilisation de talus sur la rue Bernard (annexe « C » – Localisation des travaux), voirie, services professionnels et travaux connexes selon les coûts décrits dans le document déposé et signé par Me François Alexandre Guay, directeur général de la Municipalité de Sainte-Mélanie, en date du 5 juin 2024, basé sur l'estimation des coûts préparés par *Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.*, en date du 2 novembre 2023 (No MSME-2202) et demandes de prix des services techniques connexes lesquels font partie intégrante du présent règlement respectivement comme annexes « A » et « B ».

#### **ARTICLE 3**

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de neuf cent trente-trois mille trois cent vingt-huit dollars (933 328 \$) pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de neuf cent trente-trois mille trois cent vingt-huit dollars (933 328 \$) sur une période de **vingt-cinq (25) ans**.

#### **ARTICLE 5**

Le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

#### **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 7**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le Conseil affecte au paiement d'une partie du service de la dette, la subvention suivante :

- Une aide financière du ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec (annexe « D ») ;

### **ARTICLE 8**

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, le tout conformément à la loi.

### **ARTICLE 9**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 5 juin 2024

Adoption du règlement, le 11 juin 2024

Avis public adressé aux personnes habiles à voter, le 12 juin 2024

Tenue du registre, le 18 juin 2024 : \_\_\_\_\_ demande

Approuvé par les personnes habiles à voter, le \_\_\_\_\_

Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le \_\_\_\_\_

Avis public d'entrée en vigueur, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Louis Freyd**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**François Alexandre Guay**  
Directeur général et greffier-trésorier

### **ANNEXE « A »**

#### **Coûts détaillés du règlement d'emprunt 683-2024 (Stabilisation de talus sur la rue Bernard)**

	<b>Montant</b>
<b>Coûts directs</b>	
	<b>Note</b>
<b>1 Travaux de stabilisation</b>	
1.1 Organisation de chantier	68 400.00 \$
1.2 Démolition des ouvrages existants	5 750.00 \$
1.3 Excavation et remblayage	25 900.00 \$
1.4 Stabilisation de rive	255 300.00 \$
1.5 Voirie	2 400.00 \$
1.6 Réfection et aménagement paysager	1 150.00 \$
SOUS TOTAL	358 900.00 \$
<b>2 Travaux de ponceau</b>	
2.1 Organisation de chantier	39 700.00 \$
2.2 Démolition des ouvrages existants	2 875.00 \$
2.3 Excavation et remblayage	17 800.00 \$
2.4 Stabilisation de rive	60 400.00 \$
2.5 Voirie	85 100.00 \$
2.6 Réfection et aménagement paysager	3 450.00 \$
SOUS TOTAL	209 325.00 \$
<b>3 Services techniques</b>	
3.1 Chemin d'accès temporaire	25 000.00 \$
<b>4 Services techniques</b>	
4.1 Compensation financière pour atteinte aux milieux humides et hydriques	93 551.25 \$
<b>TOTAL Coûts directs</b>	<b>686 776.25 \$</b>
<b>Frais incidents</b>	
<b>5 Contingences</b>	
Contingences (10%)	68 677.63 \$

**6 Services techniques**

6.1 Plans et devis pour construction	24 620.00 \$
6.2 Surveillance	40 000.00 \$
6.3 Étude écologique	3 500.00 \$
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>68 120.00 \$</b>

**7 Taxes de vente**

TPS/TVQ nettes (4.9875%)	41 075.75 \$
--------------------------	--------------

**8 Frais de financement**

Financement temporaire (10%)	68 677.63 \$
------------------------------	--------------

**TOTAL**  
**Frais incidents 246 551.00 \$**

**Coûts directs** 686 776.25 \$

**Frais incidents** 35.90 % 246 551.00 \$  
(Max 35.99% des coûts directs)

**TOTAL 933 327.25 \$**

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

Par :



Nom : Me François Alexandre Guay

Titre : Directeur général et greffier-trésorier

Date : 5 juin 2024

PROJET

**ANNEXE « B »**  
**Estimation détaillée de la firme d'expert conseil**

**Évaluation des coûts classe B**

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie  
 Projet : Stabilisation de talus rue Bernard  
 No de dossier P54: MSME-2202

**PARALLÈLE 54**  
EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
1.	Travaux de stabilisation			345 795,00 \$	
2.	Travaux ponceau			221 487,50 \$	
				<b>Sous-total :</b>	<b>567 282,50 \$</b>
			Imprévus :	15%	85 092,38 \$
				<b>Sous-total :</b>	<b>652 374,88 \$</b>
			T.P.S. :	5%	32 618,74 \$
			T.V.Q. :	9,975%	65 074,39 \$
			<b>Total de l'estimation arrondi</b>		<b>751 000,00 \$</b>
<b>Hypothèses :</b>					
- Aucune excavation de roc n'a été prise en compte					
- Aucune excavation de matériel contaminé n'a été prise en compte					
- Quantités arrondies					
- Travaux réalisés en dehors de la période hivernale					
<b>Préparé par :</b> _____				<b>Date :</b> 2023-11-02	
Alexandre Larose, ing. No O.I.Q. : 5 080 785 Parallèle 54 Expert-Conseil inc.					

### Évaluation des coûts classe B

**Maître de l'ouvrage :** Municipalité de Sainte-Mélanie  
**Projet :** Stabilisation de talus rue Bernard  
**No de dossier P54:** MSME-2202

**PARA|ÈLE 54**  
EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
<b>1. Travaux de stabilisation</b>					
1,1	Organisation de chantier			64 450,00 \$	
1,2	Démolition des ouvrages existants			5 000,00 \$	
1,3	Excavation et remblayage			22 500,00 \$	
1,4	Stabilisation de rive			222 045,00 \$	
1,5	Égout pluvial et drainage			2 500,00 \$	
1,6	Voirie			25 300,00 \$	
1,7	Réfection et aménagement paysager			4 000,00 \$	
				<b>Sous-total :</b>	<b>345 795,00 \$</b>

PRC

### Évaluation des coûts classe B

Maitre de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie  
 Projet : Stabilisation de talus rue Bernard  
 No de dossier P54: MSME-2202

PARA|ÈLE 54  
 EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
<b>1.1</b>	<b>Organisation de chantier</b>				
1,1,1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
1,1,2	Inspection télévisée des lieux avant les travaux	1	forfait	750,00 \$	750,00 \$
1,1,3	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les travaux	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1,1,4	Nettoyage des rues - Balai mécanique - Camion citerne	9 9	heures heures	150,00 \$ 150,00 \$	1 350,00 \$ 1 350,00 \$
1,1,5	Mesures de mitigation incluant le rideau de turbidité, les barrières à sédiments, les batardeaux temporaires, le pompage, etc.	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1,1,6	Protection des réseaux techniques urbain	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
				<b>Total article 1,1 :</b>	<b>64 450,00 \$</b>
<b>1.2</b>	<b>Démolition des ouvrages existants</b>				
1,2,1	Démolition et disposition de l'existant	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
				<b>Total article 1,2 :</b>	<b>5 000,00 \$</b>
<b>1.3</b>	<b>Excavation et remblayage</b>				
1,3,1	Abattage d'arbres et essouchement	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1,3,2	Travaux de déblai, remblai et préparation du talus selon les détails montrés aux plans en vue des travaux de stabilisation	1	forfait	12 500,00 \$	12 500,00 \$
				<b>Total article 1,3 :</b>	<b>22 500,00 \$</b>

PRO

### Évaluation des coûts classe B

Maitre de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie  
 Projet : Stabilisation de talus rue Bernard  
 No de dossier P54: MSME-2202

PARALELE 54  
 EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
<b>1.4</b>	<b>Stabilisation de rive</b>				
1.4,1	Stabilisation de rive avec matériaux granulaire - Remblai type MG-20	750	t.m.	25,00 \$	18 750,00 \$
	- Géotextile de protection de grade P2	800	m.ca.	5,00 \$	4 000,00 \$
	- Enrochement calibre 0-300mm (d <sub>50</sub> =150mm), 450mm d'épaisseur	1265	m.ca.	28,00 \$	35 420,00 \$
	- Enrochement calibre 300-500mm (d <sub>50</sub> =400mm), 1200mm d'épaisseur	825	m.ca.	75,00 \$	61 875,00 \$
	- Enrochement calibre 300-500mm (d <sub>50</sub> =400mm), 900mm d'épaisseur	450	m.ca.	60,00 \$	27 000,00 \$
1.4,2	Stabilisation de rive avec végétation - Ensemencement hydraulique de type H3, incluant matelas anti-érosion en fibre de bois et 300mm de terre végétale	1000	m.ca.	25,00 \$	25 000,00 \$
	- Végétalisation avec arbustre	1000	m.ca.	50,00 \$	50 000,00 \$
				<b>Total article 1.4 :</b>	<b>222 045,00 \$</b>
<b>1.5</b>	<b>Égout pluvial et drainage</b>				
1.5,1	Nettoyage, reprofilage et creusage de fossé	25	m.lin.	50,00 \$	1 250,00 \$
1.5,2	Empierrement - 100 à 200mm fracturée, 300mm d'épaisseur, incluant géotextile	50	m.ca.	25,00 \$	1 250,00 \$
				<b>Total article 1.5 :</b>	<b>2 500,00 \$</b>
<b>1.6</b>	<b>Voirie</b>				
1.6,1	Glissière de sécurité - Glissière semi-rigide avec profilé d'acier à double ondulation - Extrémité de type 1 avec déviation latérale de 1200mm	125 4	m.ln. unité	100,00 \$ 2 500,00 \$	12 500,00 \$ 10 000,00 \$
1.6,2	Accotement en pavage recyclé	140	m.ca.	20,00 \$	2 800,00 \$
				<b>Total article 1.6 :</b>	<b>25 300,00 \$</b>
<b>1.7</b>	<b>Réfection et aménagement paysager</b>				
1.7,1	Réfection de surface - Tourbe en plaque (provision)	100	m.ca.	20,00 \$	2 000,00 \$
	- Ensemencement hydraulique protégé par un matelas de fibres de bois ou de paille (H3)	100	m.ca.	20,00 \$	2 000,00 \$
				<b>Total article 1.7 :</b>	<b>4 000,00 \$</b>

PRO

**Évaluation des coûts classe B**

**Maître de l'ouvrage :** Municipalité de Sainte-Mélanie  
**Projet :** Stabilisation de talus rue Bernard  
**No de dossier P54:** MSME-2202

**PARALLÈLE 54**  
EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
<b>2. Travaux ponceau</b>					
2.1	Organisation de chantier			40 300,00 \$	
2.2	Démolition des ouvrages existants			7 562,50 \$	
2.3	Excavation et remblayage			28 250,00 \$	
2.4	Égout pluvial et drainage			62 500,00 \$	
2.5	Voie			79 875,00 \$	
2.6	Réfection et aménagement paysager			3 000,00 \$	
				<b>Sous-total :</b>	<b>221 487,50 \$</b>

PRO

### Évaluation des coûts classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie  
 Projet : Stabilisation de talus rue Bernard  
 No de dossier P54: MSME-2202

PARALLÈLE 54  
 EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
<b>2.1</b>	<b>Organisation de chantier</b>				
2,1,1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2,1,2	Inspection télévisée des lieux avant les travaux	1	forfait	500,00 \$	500,00 \$
2,1,3	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les travaux	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2,1,4	Nettoyage des rues - Balai mécanique - Camion citerne	6 6	heures heures	150,00 \$ 150,00 \$	900,00 \$ 900,00 \$
2,1,5	Bâtardeau et pompage	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2,1,6	Barrière à sédiments	50	m lin.	40,00 \$	2 000,00 \$
2,1,7	Protection des réseaux techniques urbain	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
				<b>Total article 2.1 :</b>	<b>40 300,00 \$</b>
<b>2.2</b>	<b>Démolition des ouvrages existants</b>				
2,2,1	Démolition et disposition de l'existant - Glissière de sécurité - Ponceau existant - Pavage existant	1 1 675	forfait forfait m.ca	1 000,00 \$ 1 500,00 \$ 7,50 \$	1 000,00 \$ 1 500,00 \$ 5 062,50 \$
				<b>Total article 2.2 :</b>	<b>7 562,50 \$</b>

PRO

### Évaluation des coûts classe B

Maitre de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie  
 Projet : Stabilisation de talus rue Bernard  
 No de dossier P54: MSME-2202

PARA|ÈLE 54  
 EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
<b>2.3</b>	<b>Excavation et remblayage</b>				
2.3,1	Abattage d'arbres et essouchement	1	forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
2.3,2	Excavation de ventre de bouf (provision)	10	m.cu.	50,00 \$	500,00 \$
2.3,3	Excavation du matériel d'infrastructure, entreposage, mise en forme et mise en place du matériel et disposition hors site des matériaux non contaminés	675	m.ca	20,00 \$	13 500,00 \$
2.3,4	Échantillonnage et analyse des sols - Analyses chimiques des métaux granulaires à disposer (Métaux, C10-C50, HAP et COSV)	5	un.	150,00 \$	750,00 \$
	- Analyses chimiques des sols excavés à disposer (Métaux, C10-C50 et HAP)	5	un.	150,00 \$	750,00 \$
2.3,5	Surplus pour disposition des matériaux contaminés - Sols de type A-B	50	t.m.	50,00 \$	2 500,00 \$
	- Sols de type B-C	50	t.m.	75,00 \$	3 750,00 \$
	- Sols de type supérieur à C	50	t.m.	100,00 \$	5 000,00 \$
				<b>Total article 2.3 :</b>	<b>28 250,00 \$</b>
<b>2.4</b>	<b>Égout pluvial et drainage</b>				
2.4,1	Nettoyage et aménagement des extrémités du ponceau	1	forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
2.4,2	Nettoyage, reprofilage et creusage de fossé	25	m.lin.	50,00 \$	1 250,00 \$
2.4,3	Ponceau transversal - 750 mm Ø	35	m.lin	1 250,00 \$	43 750,00 \$
2.4,4	Parafouille - Pour ponceau 750 mm Ø	2	unité	1 750,00 \$	3 500,00 \$
2.4,5	Extrémité biseau/mur de tête - Pour ponceau 750 mm Ø	2	unité	3 250,00 \$	6 500,00 \$
2.4,6	Empierrement - 100 à 200mm fracturée, 300mm d'épaisseur, incluant géotextile	200	m.ca.	25,00 \$	5 000,00 \$
				<b>Total article 2.4 :</b>	<b>62 500,00 \$</b>

PRO

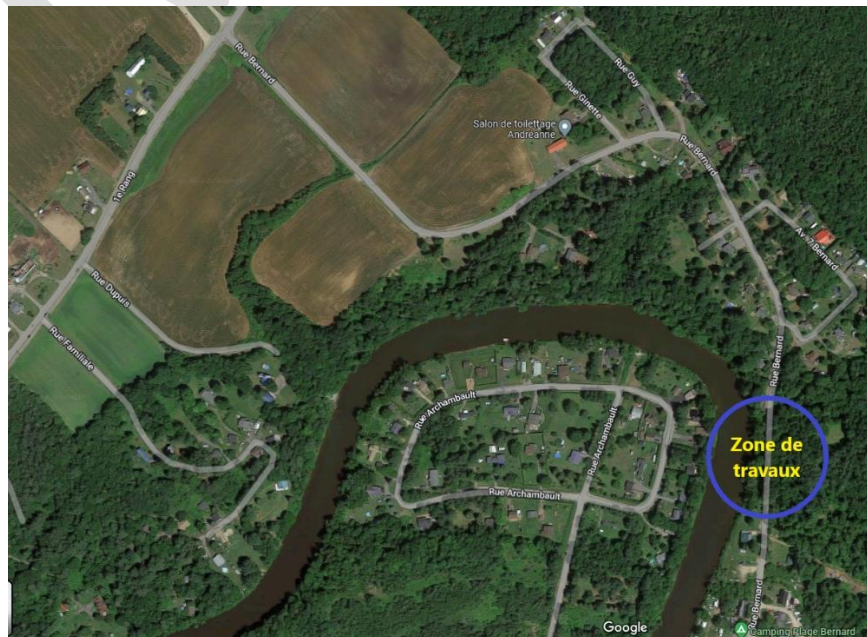
**Évaluation des coûts classe B**

**Maître de l'ouvrage :** Municipalité de Sainte-Mélanie  
**Projet :** Stabilisation de talus rue Bernard  
**No de dossier P54 :** MSME-2202

**PARALLÈLE 54**  
EXPERT-CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
<b>2,5</b>	<b>Voirie</b>				
2,5,1	Structure de chaussée - Sous-fondation, MG112, 450 mm d'épaisseur - Fondation supérieure, MG20, 250 mm d'épaisseur	650	t.m.	25,00 \$	16 250,00 \$
		400	t.m.	30,00 \$	12 000,00 \$
2,5,2	Préparation avant pavage - Chaussée	225	m.ca.	5,00 \$	1 125,00 \$
2,5,3	Enrobé bitumineux - Couche de base, ESG-14 PG58H-34, 60mm - Couche de surface, ESG-10 PG58H-34, 50mm	105	t.m.	200,00 \$	21 000,00 \$
		90	t.m.	200,00 \$	18 000,00 \$
2,5,4	Accolement en pavage recyclé	50	m.ca.	20,00 \$	1 000,00 \$
2,5,5	Glissière de sécurité - Glissière semi-rigide avec profilé d'acier à double ondulation - Extrémité de type 2 sans déviation latérale	45	m.lin.	100,00 \$	4 500,00 \$
		2	unité	2 500,00 \$	5 000,00 \$
2,5,6	Marquage de chaussée - Pour la couche de pavage de surface (à base d'eau)	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
				<b>Total article 2,5 :</b>	<b>79 875,00 \$</b>
<b>2,6</b>	<b>Réfection et aménagement paysager</b>				
2,6,1	Réfection de surface - Ensemencement hydraulique protégé par un matelas de fibres de bois ou de paille (H3)	150	m.ca.	20,00 \$	3 000,00 \$
				<b>Total article 2,6 :</b>	<b>3 000,00 \$</b>

**ANNEXE « C »**  
**Localisation des travaux**



**ANNEXE « D »**  
**Lettre d'admissibilité au Programme d'aide financière**



Le 15 mai 2024

Monsieur François Alexandre Guay  
Directeur général  
Municipalité de Sainte-Mélanie  
10, rue Louis-Charles-Panet  
Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0

---

Objet : **Avis de décision**  
Programme : Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations  
survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec  
Décret n° : 495-2017  
Dossier n° : 13941

---

Monsieur le Directeur général,

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a procédé à l'analyse de la réclamation de la municipalité de Sainte-Mélanie concernant les dépenses additionnelles engagées pour la réparation des biens municipaux essentiels endommagés à la suite du sinistre précité.

Veillez noter que la réclamation répond aux critères d'admissibilité du programme d'aide financière mentionné ci-dessus. Toutefois, c'est l'analyse finale des pièces justificatives qui permettra d'établir exactement l'aide financière pouvant être octroyée.

Ainsi, les travaux de stabilisation pour le glissement de terrain de la rue Bernard survenu à la suite du sinistre sont admissibles pour une longueur de 95 mètres sur les 170 mètres prévus sur les plans et devis techniques fournis, et ce, selon les recommandations de nos experts.

Toutefois, les travaux pour le remplacement du ponceau ne sont pas admissibles étant donné son état avant le sinistre conformément à l'article 104 de la Loi sur la sécurité civile.

... 2

455, rue du Marais, bureau 100  
Québec (Québec) G1M 3A2  
Téléphone : 418 643-2433  
Sans frais : 1 888 643-2433  
Télécopieur : 418 643-1941  
Sans frais : 1 866 251-1983  
www.quebec.ca/aide-sinistre

Nous vous rappelons que notre programme est une aide de dernier recours pour réparer un bien essentiel endommagé par le sinistre. Les travaux doivent être effectués dans les règles de l'art et assurer la stabilité à long terme du site. La surveillance des travaux devra être faite par un ingénieur responsable du projet afin d'obtenir une acceptation finale des travaux sans équivoque.

Notez que l'envoi de documents ou de renseignements personnels par courriel comporte certains risques liés à la confidentialité.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone à l'un des numéros suivants :

- Région de Québec : **418 643-2433**
- Ailleurs, sans frais : **1 888 643-2433**

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.

*Renée Audy*  
Renée Audy  
Agente de la gestion financière

c. c. M<sup>me</sup> Françoise Bouchard, directrice régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Lanaudière et des Laurentides

PR